



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

Mission énergie et changement climatique

Nantes, le **28 AVR. 2023**

Affaire suivie par : David DU CHELAS  
Mail : mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr  
Réf : DDC/MECC/2023.28

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Le dossier, complet et de bonne qualité, concrétise l'engagement de votre collectivité pour répondre aux défis climatiques et environnementaux, dans un contexte de forte exposition aux risques naturels.

La stratégie que vous reprenez illustre un positionnement pragmatique au regard des ressources et des moyens que vous pensez pouvoir mobiliser dans les années à venir. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants atmosphériques et des consommations énergétiques sont ainsi en deçà des objectifs nationaux et régionaux aux horizons 2026 et 2030, tels que définis dans la stratégie nationale bas carbone, les programmations pluriannuelles de l'énergie, le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SNBC, PPE, PREPA et SRADDET). Ceci est particulièrement notable pour les émissions de gaz à effet de serre, pour lesquels la rythme de diminution aurait mérité d'être doublé. Toutefois, les objectifs à long terme (horizon 2050) sont cohérents avec les objectifs réglementaires : vous visez donc un effort supplémentaire sur la période 2030-2050 dont le réalisme peut être questionné.

La problématique du stockage carbone est bien identifiée comme un levier à mobiliser pour contribuer l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone. Bien que certaines actions y contribuent, le sujet aurait pu être approfondi afin de préciser le potentiel du territoire en la matière (zones de marais, agricoles et forestières) et les objectifs poursuivis en termes de séquestration carbone.

Le secteur agricole est le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire (37%). Je salue l'ambition que vous portez d'accompagner les acteurs de ce secteur d'activité

vers plus de résilience et au service de l'autonomie alimentaire de votre territoire (via le projet alimentaire de territoire par exemple). Vous avez su mobiliser les acteurs de la filière lors de l'élaboration du PCAET et notamment la chambre d'agriculture, qui portera des actions d'accompagnement des exploitants pour les guider vers des pratiques en phase avec la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique (maintien des prairies, culture de légumineuses...) Aussi, le développement d'une offre de tourisme agricole est un levier intéressant pour sensibiliser la population aux enjeux agricoles et alimentaires. J'attire votre attention sur les émissions d'ammoniac, qui représentent une part importante des émissions de polluants atmosphériques sur votre territoire, malgré une baisse des émissions ces dernières années. Il convient d'amplifier l'effort sur cette problématique en sensibilisant les agriculteurs sur les impacts de leurs activités (épandages, principalement) sur la qualité de l'air.

ES13 97A 8

Les déplacements représentent un tiers des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Votre plan d'actions identifie plusieurs actions structurantes en termes d'aménagement du territoire qui concourent à la réduction des besoins de déplacements. Je souligne notamment votre volonté de densifier le tissu urbain existant en réhabilitant par exemple les friches industrielles, s'inscrivant aussi dans une perspective de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Le PLUi, en cours d'élaboration, s'attachera à préciser la trajectoire portée pour limiter l'artificialisation du territoire aux horizons 2030 et 2050. L'appui au développement de commerces de centres-bourgs et de services partagés (co-working et tiers lieux) permettra également de réduire les distances parcourues pour les déplacements du quotidien. Le schéma directeur des mobilités que vous prévoyez pourrait prendre la forme d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), dans l'objectif de planifier les actions prioritaires pour développer une mobilité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire. Votre projet aurait pu également valoriser les actions de votre Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) en mettant en valeur les actions en matière de politique piétonne et cyclable portées par ce schéma et en définissant des objectifs de report modal associés. Aussi, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), vous devez réaliser un schéma de développement des aires de covoiturage qui vous permettra de structurer une offre pour la massification de cette pratique.

Le parc bâti ancien, fortement consommateur en énergies, est très présent sur votre territoire (42% des logements). La mise en place d'un guichet unique à destination des particuliers est une action très pertinente. Ce guichet pourra aussi être l'occasion de structurer une stratégie d'accompagnement technique et financier des ménages pour les inciter à se lancer dans des opérations de rénovation globale performante ainsi que vers l'utilisation de matériaux biosourcés.

Votre territoire produit environ 10 % de l'énergie qu'il consomme. Vous identifiez plusieurs actions phares pour déployer des énergies renouvelables comme la création d'une société de projet pour porter le développement des projets photovoltaïques. Le Schéma directeur des énergies renouvelables, dont les études sont lancées, est un outil pertinent qui permettra notamment d'affiner les zones de déploiement des futurs parcs éoliens, en lien avec la cartographie des zones favorables de développement de l'éolien terrestre, en cours de finalisation. Vous pourrez vous saisir de cet outil pour intégrer les dernières évolutions réglementaires à vos réflexions et définir avec les communes de votre territoire des zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Le territoire est fortement exposé au risque de submersion marine, d'inondation pluviale et fluviale. Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et

prévention des inondations) et d'aménagement du territoire, la communauté de communes souhaite développer avec ses partenaires une politique intégrée de prévention et de transformation du territoire afin de réduire l'impact de ces phénomènes et augmenter sa résilience. Comme vous l'identifiez, le partage de la culture du risque avec la population est nécessaire et indispensable face aux prévisions de montée des eaux à l'horizon 2050. Le manque d'eau potable (quantité et qualité) est aussi un risque qui pèse sur le territoire. Je vous invite donc à porter une réflexion transversale sur la sobriété des usages de l'eau, au regard de la pression touristique estivale ainsi que des pressions exercées sur la ressource, liées notamment aux activités industrielles ou agricoles. Comme vous l'identifiez, la résilience du territoire se traduira également par la protection et le renforcement des écosystèmes existants (cordon littoral, zones humides, mares, haies et trame verte et bleue en général), qui sont aussi des leviers d'attractivité touristique.

En complément, votre projet aurait pu intégrer davantage d'actions liées aux activités maritimes et portuaires, qui doivent également s'inscrire dans une logique de transition écologique et énergétique.

Je salue la qualité de votre plan d'actions, particulièrement bien détaillé, phasé et opérationnel, avec des moyens identifiés pour la mise en œuvre des actions et des indicateurs définis avec précision. Je souligne également l'effort réalisé pour identifier des ressources (bonnes pratiques) afin de guider les pilotes de chaque action dans leur mise en œuvre. Vous avez su mobiliser des acteurs clés de votre territoire dans l'élaboration de votre projet ainsi que pour le portage de certaines actions. La mobilisation dans la durée de tous ces acteurs est un facteur clé de réussite pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés. Vous noterez que le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un levier disponible pour la mise en œuvre de votre plan d'actions.

Aussi, l'approbation de ce projet structurant pour votre collectivité vous permettra d'endosser un rôle nouveau de coordinateur de la transition écologique, à l'échelle de votre territoire.

Les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et de la direction départementale des territoires et de la mer de Vendée se tiennent à votre disposition pour vous donner des précisions sur l'analyse du projet de PCAET et pour continuer à vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes respectueux hommages.

Le Préfet,

Fabrice RIGOULET-ROZE

**Madame Brigitte HYBERT**  
Présidente de la communauté de communes  
Sud Vendée Littoral  
107, avenue du Maréchal de Lattre de  
Tassigny  
85400 Luçon

Copie : Monsieur le préfet de la Vendée

